



Frais de peinture de la cage d'escalier

Par **CaroNiss**, le **02/01/2015** à **19:57**

Bonjour,

Je reçois ce jour le rappel des charges à payer pour l'année écoulée et le montant affecté à l'intitulé "charges bâtiment" est exorbitant.

Comme la cage d'escalier a été repeinte il y a deux mois, je me demandais si on ne m'affectait pas une partie de la facture.

D'où ma question : le locataire est-il tenu de régler une partie des travaux d'embellissement réalisés dans les parties communes de son immeuble?

Si oui, dans quelle mesure?

Merci de vos réponses, si vous parvenez à m'en apporter :)

Bonne année 2015 !

CaroNiss

Par **HOODIA**, le **03/01/2015** à **06:47**

En effet sans éléments nous ne pouvons que vous dire que le bailleur règle les travaux de peinture de l'escalier.

Pour le reste, il suffit de voir le comptable ...